



Les marais doux de la Presqu'île d'Arvert

Claude Charles





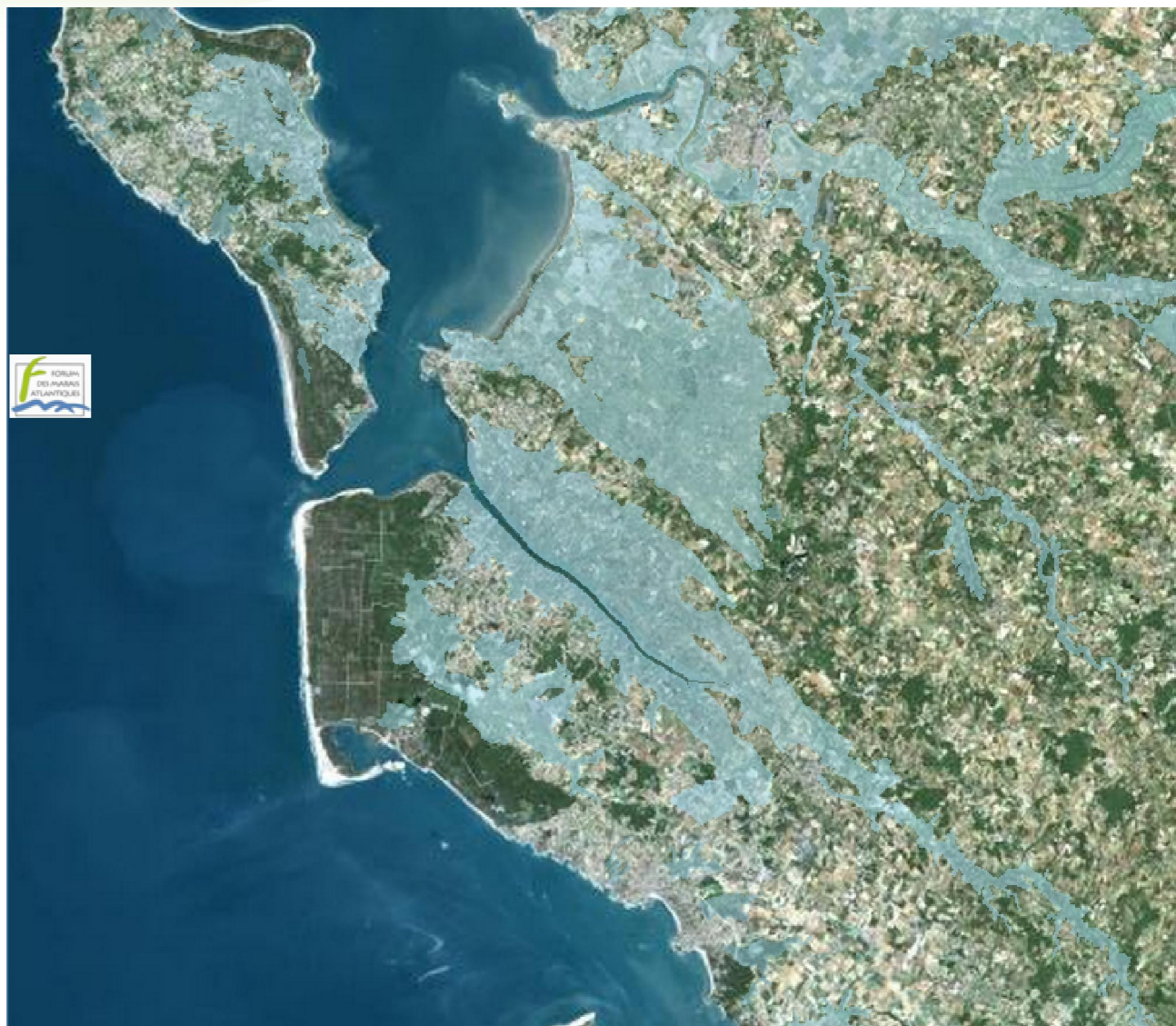
1 – Marais salés et marais doux en presqu'île d'Arvert





Zones humides en Charente-Maritime

D'après les forums des Marais Atlantiques





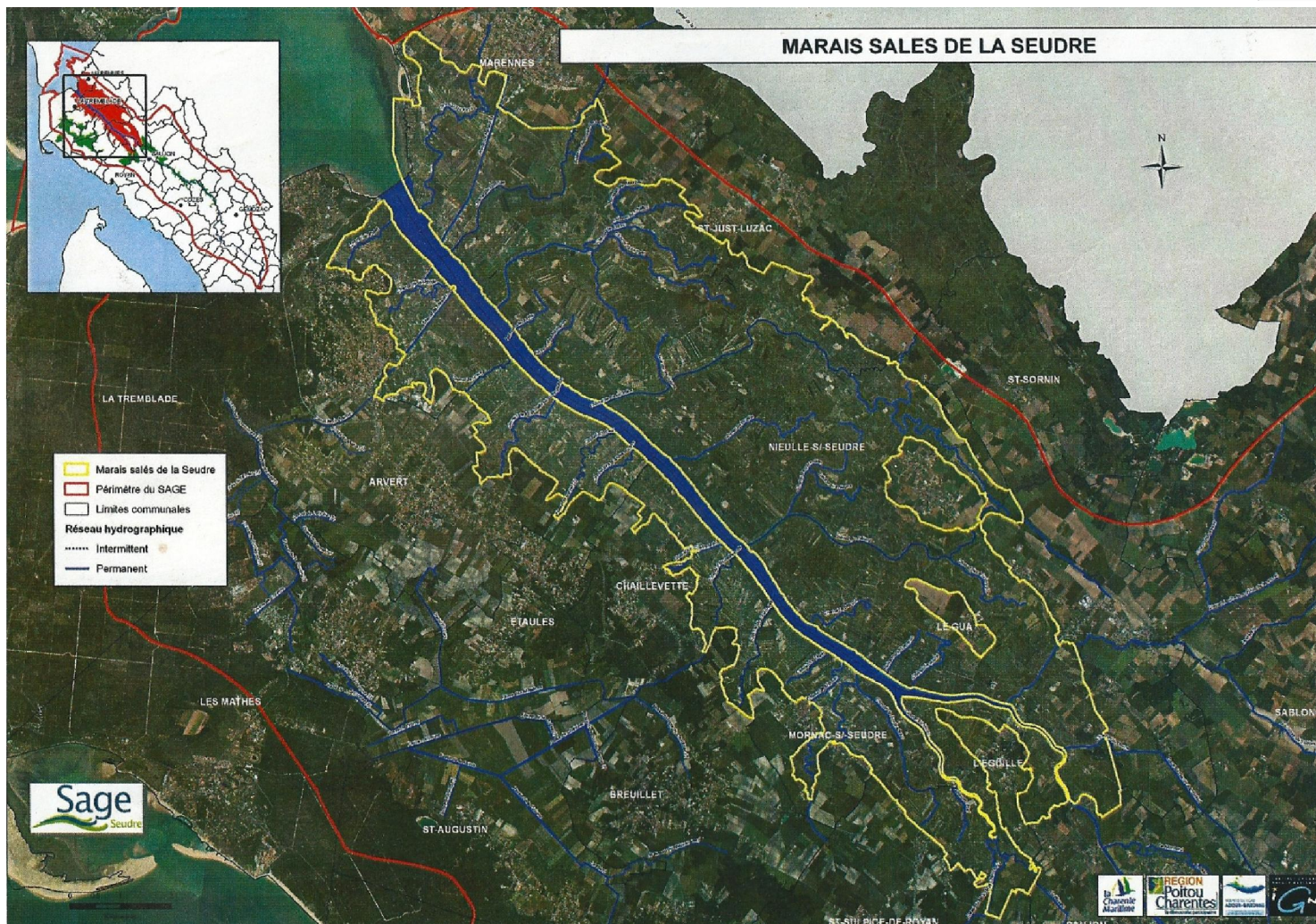
Les zones humides en Presqu'île d'Arvert

D'après les forums des Marais Atlantiques



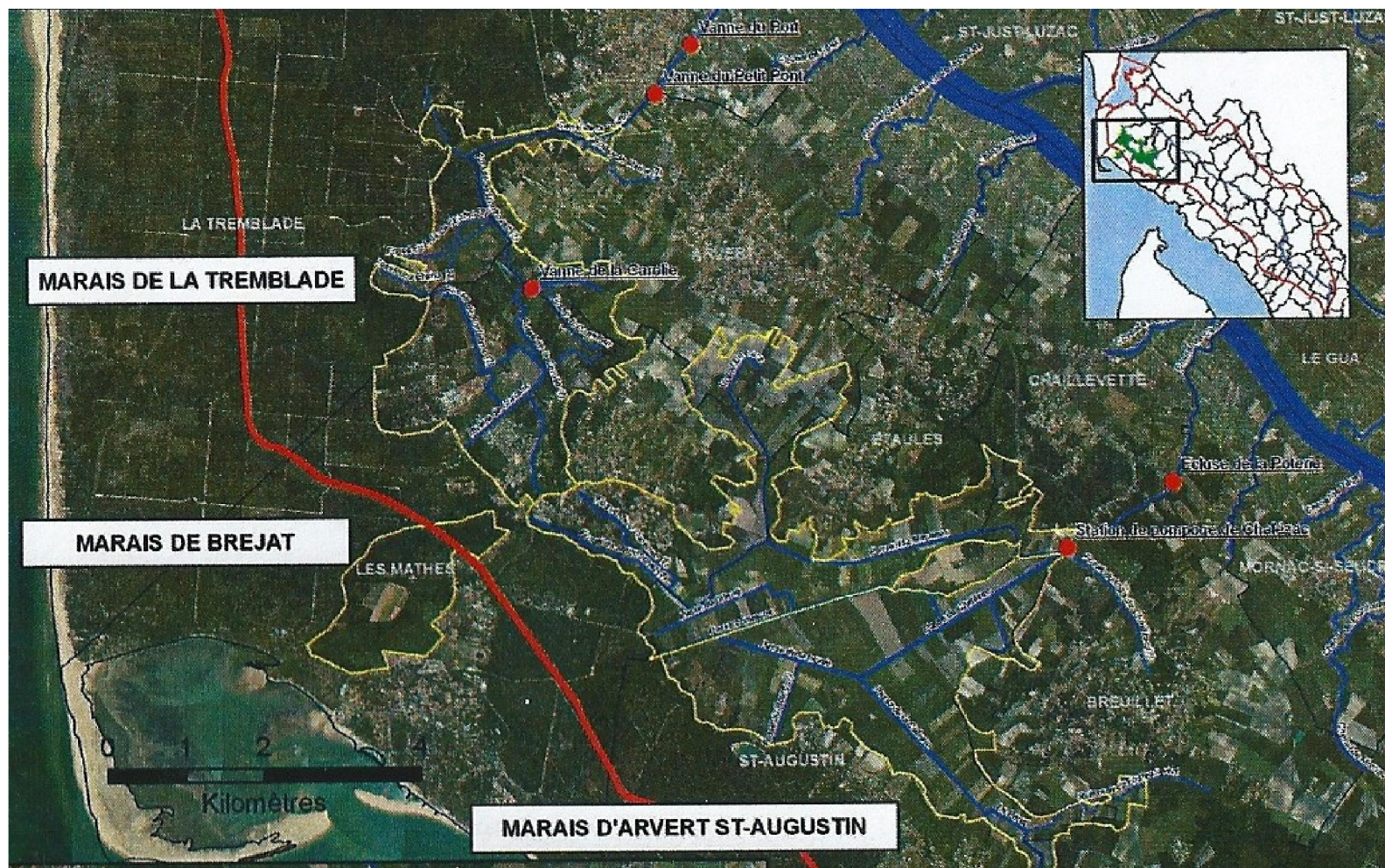


Marais salés de la Seudre





Marais doux du bassin de la Seudre





Carte datée de 1650



On reconnaît :

- les forêts et les dunes
- les marais salants de la Seudre
- le Barbareu
- les futurs marais doux et leur 3 exutoires:
 - La Tremblade
 - Chaillevette
 - Bréjat

Le village des Mathes est sur une « presqu'île » calcaire au milieu des marais.





8 août 1820



Création des associations syndicales des marais de :

- La Tremblade (870 ha)
- Arvert - Saint Augustin (1586 ha)

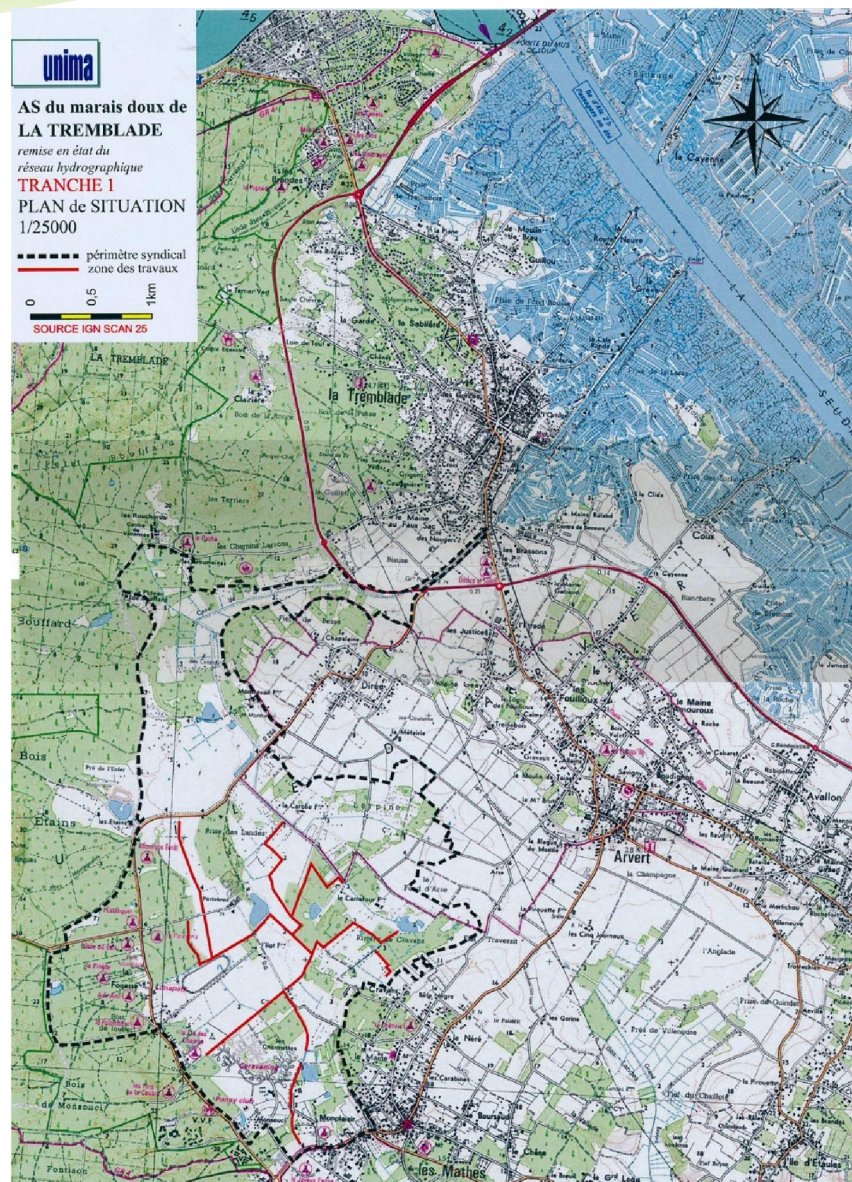
sous le règlement de Marennes.



Emprise du marais de La Tremblade:

870 ha

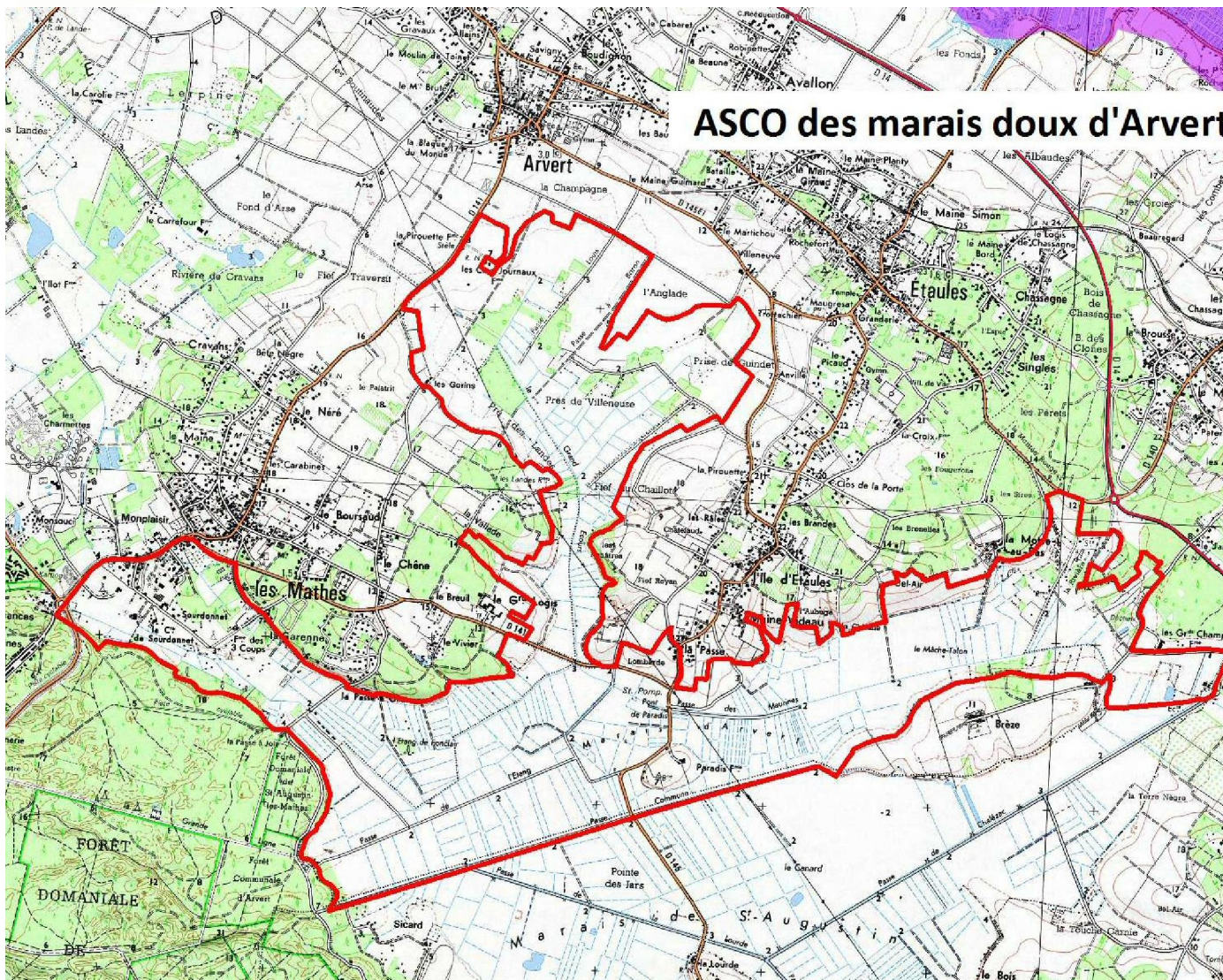
(zone en pointillés noirs sur la carte)





Emprise du marais d'Arvert Saint-Augustin:

1586 ha





3- Le marais doux de La Tremblade



Périmètre syndical : 870 ha
Plus de 500 propriétaires
1673 parcelles
17 km de canaux et de fossés syndicaux
presque autant de fossés privés

Il est géré par l'ASCO (Association Syndicale Constituée d'Office)

Objet:

- entretien des ouvrages et du réseau hydraulique
- maîtrise des niveaux d'eau dans l'intérêt collectif des propriétaires associés

But: gérer les ouvrages hydrauliques

- pour obtenir des niveaux d'eau optimum en fonction des saisons
- dans un objectif de valorisation agricole
- dans le respect des conditions de préservation de la biodiversité



L'ASCO du marais doux de La Tremblade en chiffres:



Bureau : 20 membres et 2 suppléants élus

Taxes annuelles : 11 € (fixe) + 10 € / ha

Budget annuel : environ 13000 € / an dont :

- environ la moitié pour obligations administratives (secrétariat, trésor public, adhésion UNIMA, études) et indemnités (éclusier, président)
- l'autre moitié pour l'entretien

L'AS bénéficie de 50% d'aides du Conseil Général sur les travaux

→ environ 12000 € / an dédiés à l'entretien

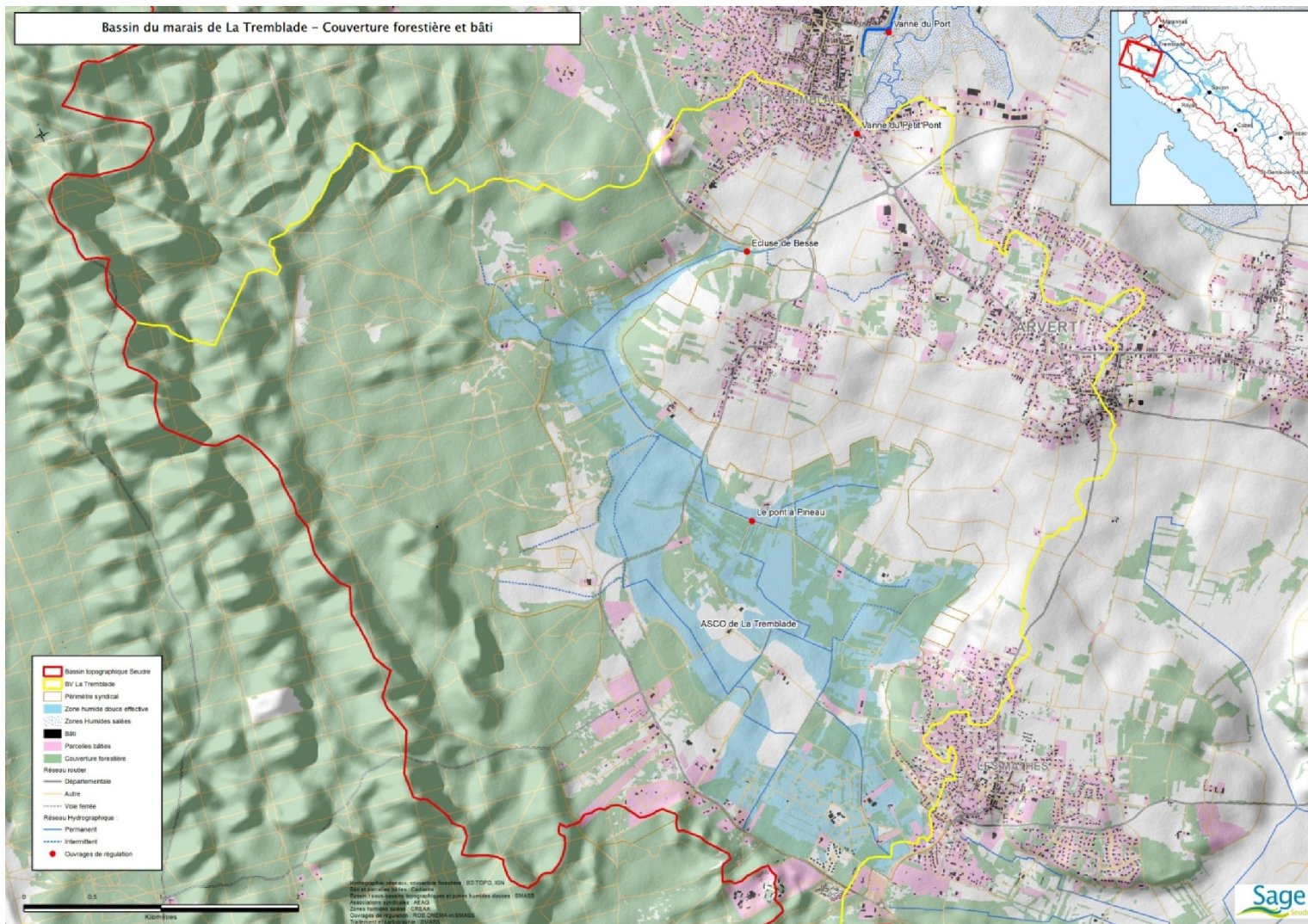
Exemple: devis de restauration des zones les plus en souffrance : plus de 180000 €

soit 15 ans entre deux passages d'entretien !



4- Les fonctions des marais

Le bassin versant du marais de La Tremblade : 3040 ha





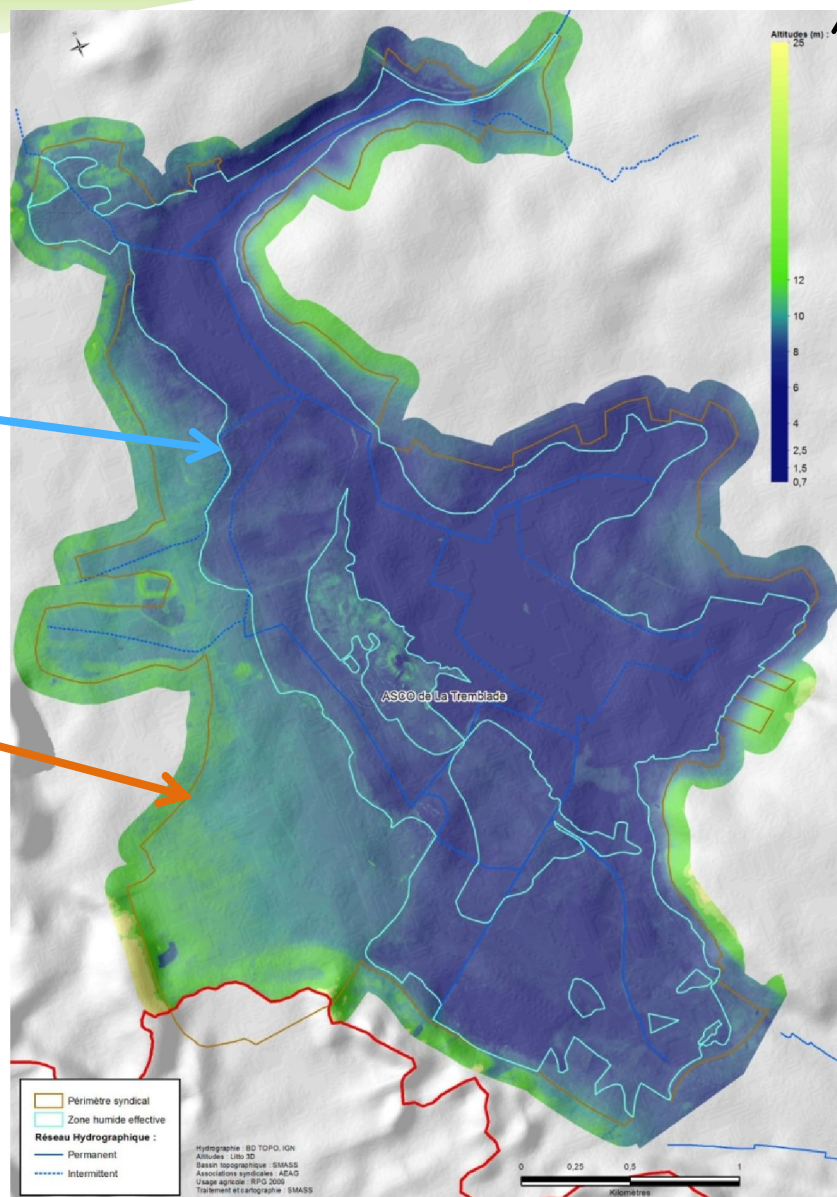
Le marais de La Tremblade



Zone humide effective :



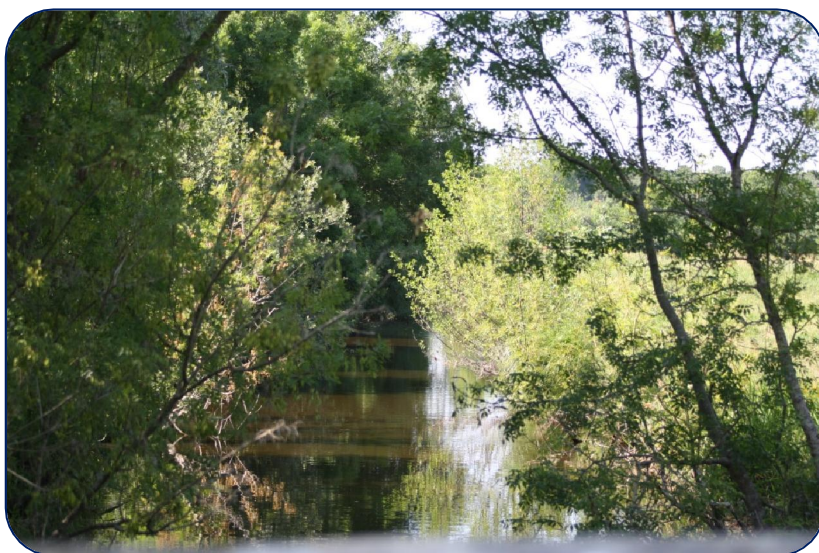
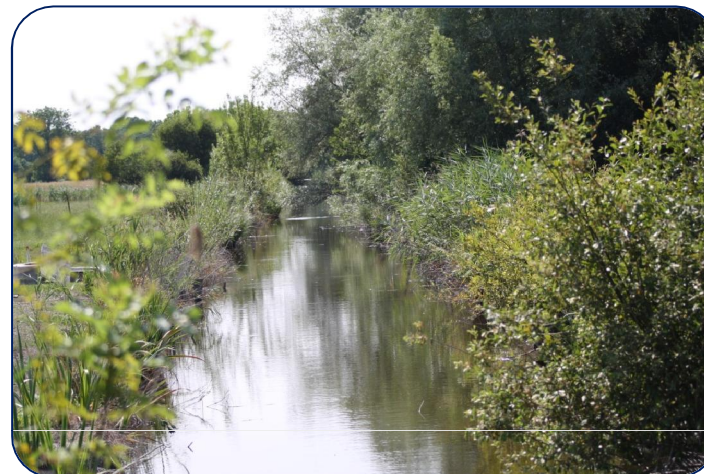
Périmètre syndical :



Altitudes (m)



Amont : canaux, ponts,





Circulation de l'eau : Vannes



la vanne à clapet du chenal de La Poterie



« La course », au fond de sa tranchée





Aval : vers l'exutoire de La Tremblade, à l'Atelier, au fond du port





Exutoire du marais de Bréjat dans Bonne Anse: « Le Clapet »



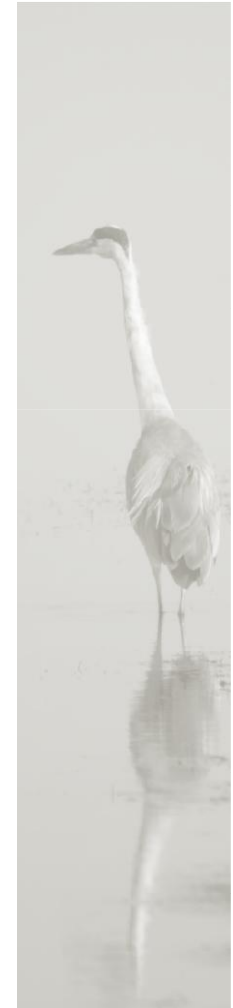


Les fonctions des marais



Fonctions de « régulation hydraulique »

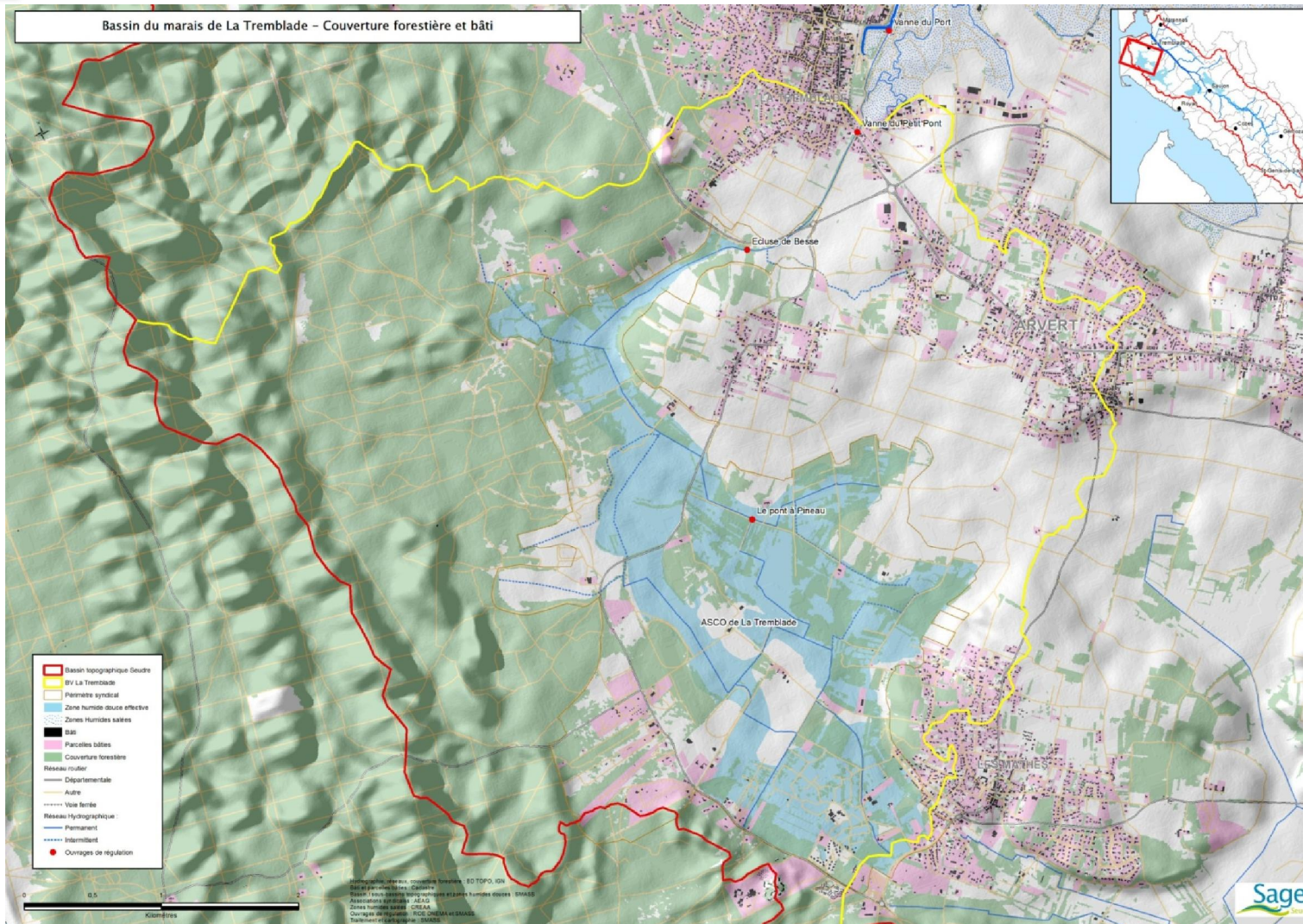
- Ralentissement des ruissellements
- Régulation (retardement ou étalement) des crues
- Stockage des eaux
- Soutien d'étéage et recharge des nappes





Le bassin versant

Le bassin versant du marais de La Tremblade: 3040 ha





Chaque hiver, le marais est inondé :

En 2012/2013 particulièrement



12/08/2013

Les Marais Doux de la Presqu'île d'Arvert – Claude Charles

22



Été / hiver





Puis l'eau tranquillement revient à son niveau habituel :



Niveau d'eau atteint lors du pic d'inondation



Les fonctions des marais

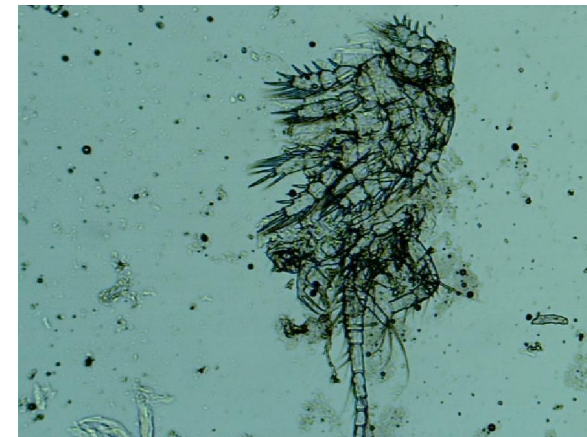


Fonctions de « régulation hydraulique »

- Ralentissement des ruissellements
- Régulation (retardement ou étalement) des crues
- Stockage des eaux
- Soutien d'étiage et recharge des nappes

Fonctions de « qualité des milieux et épuration »

- Interception et piégeage des matières en suspension et dégradation des micro-polluants
- Régulation des nutriments (dénitrification, assimilation par la végétation)
- Stockage du carbone (tourbes, boisements (type aulnes)).





Les fonctions des marais



Fonctions de « régulation hydraulique »

- Ralentissement des ruissellements
- Régulation (retardement ou étalement) des crues
- Stockage des eaux
- Soutien d'étiage et recharge des nappes

Fonctions de « qualité des milieux et épuration »

- Interception et piégeage des matières en suspension et dégradation des micro- polluants
- Régulation des nutriments (dénitrification, assimilation par la végétation)
- Stockage du carbone (tourbes, boisements (type aulnes))

Fonctions biologiques

- Support de diversité biologique
- Maintien de continuités biologiques (corridors écologiques)
- Accueil d'espèces et d'habitats à forte valeur patrimoniale (espèces et habitats d'intérêt communautaire)
- Zone de reproduction et de croissance (oiseaux, anguilles), d'alimentation, de refuge pour la faune.



Une espèce emblématique

La Cistude





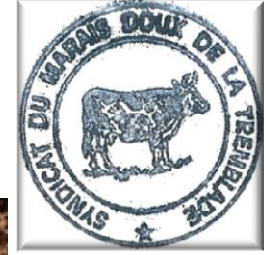
Autre espèce d'intérêt communautaire



Le Vertigo de Des Moulins

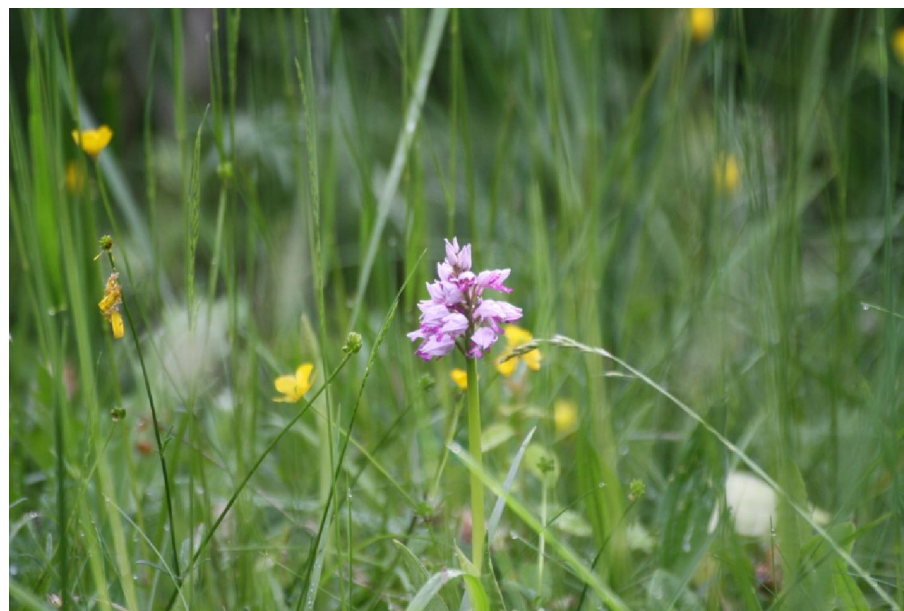


Biodiversité





Biodiversité



12/08/2013

Les Marais Doux de la Presqu'île d'Arvert – Claude Charles

30



Biodiversité





Biodiversité





Biodiversité





5- Rôle économique du marais: l'agriculture



Le marais de La Tremblade: 870 ha
 Son bassin versant : 3040 ha
 Surface Agricole Utile (SAU): 370 ha
 Prairies permanentes: 148 ha

Valeur d'usage (production) :

en moyenne de 500 à 1500 € / ha / an

Tableau 18: Caractéristiques et poids socioéconomique de la production agricole des marais doux de la Seudre

Marais	SAU amont (ha)	Orientation dominante	Assolement (ha)								Tonnage production (céréales + oléoprotéagi- neux)	Valeur production (€/an)			CA Agrofournit ures (€/an)	Aides PAC (Hors MAEt) (€/an)
			Prairie	Maïs	Orge	Blé	Tourn esol	Cult. fourragè res	Jachère	Autres		végétale	animale	Total		
Marais d'Arvert Saint Augustin	1710	Prairie élevage	616	376	103	120	103	120	222	51	6 000	950 000	370 000	1 320 000	1 050 000	370 000
Marais de la Tremblade	370	Prairie élevage	148	70	37	33	11	44	11	15	1 250	190 000	90 000	280 000	252 000	88 000



5- Rôle économique du marais: écologie



Les services rendus

a) L'évaluation économique des services rendus par les marais

Elle dépend de l'effet de ses fonctions par rapport à la population concernée, aux activités présentes, à sa richesse environnementale.

Pour rappel les fonctions du marais :

- Fonctions de « régulation hydraulique »
- Fonctions de « qualité des milieux et épuration »
- Fonctions biologiques

b) Ces services rendus permettent d'estimer la valeur économique d'un Marais

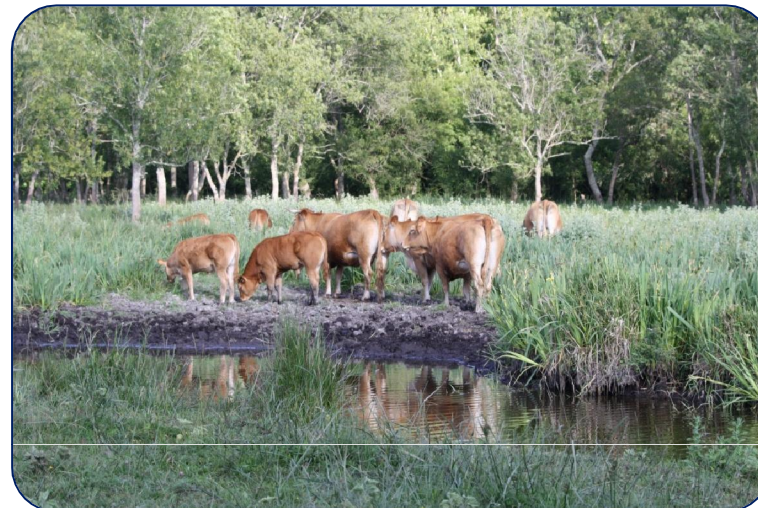
- valeurs d'usage direct : les ressources utilisées directement - productions (denrées alimentaires, bois...), et les valeurs d'usage indirect.



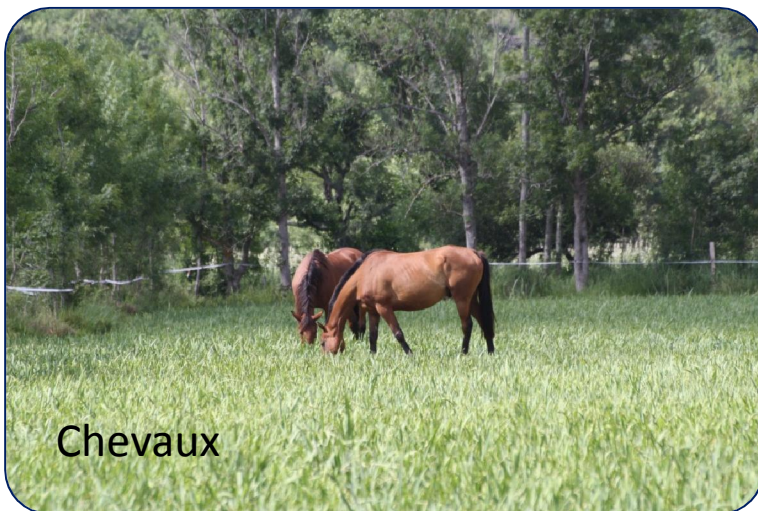
Élevage et cultures



Élevage de bovins



Chevaux



Blé





Rôle économique du marais



-Les valeurs d'usage indirect : les services fournis par le milieu naturel

- stockage du CO2
- rétention des crues...
- Biodiversité

- Valeur des principaux services rendus par les marais (/ ha / an)

- Lutte contre les inondations: de 37 à 617 €
- Soutien des étiages: 45 à 150 €
- Epuration de l'eau: 15 à **11300 €**
- Activités récréatives (chasse, pêche, randonnées...) : 15 à 330 €
- Valeur sociale: 200 à 1600 €

Chiffres du Commissariat Général au Développement Durable

En réalité, tout n'est que production.





6- Les Menaces :

Tout ce qui porte atteinte aux différentes fonctions du marais



L'urbanisation et les parcs de mobil-homes

Avec pour conséquences :
Remblaiements,
accélération du ruissellement,

et des dysfonctionnements sur le réseau d'assainissement.





6- Les Menaces :

Tout ce qui porte atteinte aux différentes fonctions du marais



Les cultures de céréales, qui impliquent des niveaux trop bas en hiver ou en début de printemps.

Les prélèvements d'eau (irrigation ou à usage domestique), qui causent des assèchements précoces.

La déprise agricole (élevage) : moins d'entretien des prairies, qui entraîne la fermeture du milieu, d'où un appauvrissement de la biodiversité, et par conséquence moins de pièges à nitrate.





6- Les Menaces : espèces invasives



Qu'elles soient végétales ou animales, elles entraînent un déséquilibre de l'écosystème.



Ragondin

Écrevisse de Louisiane





7- La réglementation

Loi sur l'eau (ou histoire de réglementations rarement appliquées).
L210-1 « *l'eau patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général.* »

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

- adaptation de la loi sur l'eau aux spécificités de son territoire

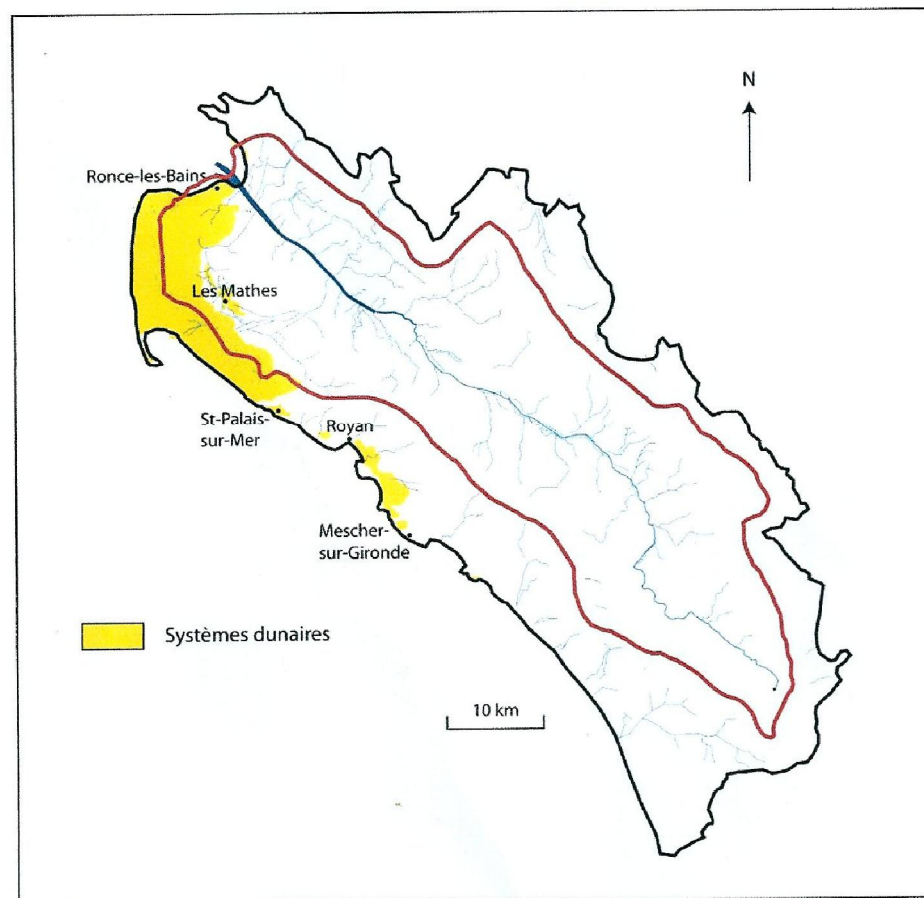


Figure 22 : Affleurements des formations dunaires (d'après Info Terre).

Périmètre du SAGE Seudre



7- La réglementation



Au niveau Européen :

Directive Cadre sur l'Eau (Dir. 2000/60/CE du 23 Oct. 2000)

- Art. 4 –Objectifs environnementaux
 - annexe IV : zones protégées
 - i) *Zones captage EP*
 - ii) *Zones espèces aquatiques importantes d'un point de vue économique(ZPO)*
 - iii) *Zones eaux de baignade*
 - iv) *Zones vulnérables nitrates, traitement des eaux résiduaires urbaines*
 - v) *ZSC et ZPS NATURA 2000*

Hormis le i) toutes les zones autres zones protégées sont présentes dans le périmètre du marais doux de la Tremblade.



Partez à la découverte de ces espaces !

Merci de votre attention.

